



## Organisation de l'épreuve pratique de NSI, session 2022

---

### Circulaire n° 2022-058 du 14 avril 2022 relative à l'organisation de l'épreuve pratique de la spécialité Numérique et Sciences Informatiques

#### Inspection pédagogique régionale Numérique et Sciences Informatiques

Affaire suivie par : Richard Breheret

Tél : 06 86 15 98 75

Mél : [richard.breheret@ac-creteil.fr](mailto:richard.breheret@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé aux professeurs enseignant la spécialité Numérique et Sciences Informatiques s/c du chef d'établissement*

---

#### Références :

*Note de service n° 2020-030 du 11-2-2020 publiée au Bulletin Officiel Spécial n°2 du 13 février 2020*

*Note de service du 3-1-2022 publiée au Bulletin Officiel n°3 du 20 janvier 2022*

---

#### Organisation de l'épreuve

Les élèves passent l'épreuve pratique dans l'établissement dans lequel ils sont scolarisés. Chaque établissement organise en interne la passation de l'épreuve pratique, en respectant la plage calendaire prévue du **mardi 31 mai au vendredi 3 juin 2022**. Les élèves sont nécessairement interrogés par un professeur qui ne leur assure pas de cours en terminale. De là, deux possibilités s'offrent à l'établissement :

- l'interrogateur est un professeur de NSI de l'établissement qui n'a pas les candidats en cours en terminale ;
- il n'y a pas de professeur de NSI disponible dans l'établissement. Le chef de centre fait alors appel à un professeur d'un autre établissement. En cas de difficulté, il est recommandé de le signaler auprès d'un des inspecteurs de votre académie en charge de NSI pour faciliter les échanges d'examineurs.

#### Déroulement de l'épreuve (durée : 1h)

Les sujets sont choisis par l'examineur, en concertation avec le professeur qui a suivi les candidats pendant l'année. Ils sont obligatoirement choisis parmi la banque nationale de sujet et ne peuvent pas être modifiés. Les deux exercices de chaque sujet ne sont pas dissociables.

Un échange préalable entre le professeur de la classe et l'examineur est donc nécessaire pour identifier les sujets adaptés. Un modèle de document est proposé en annexe 2 pour préparer cet échange.

Sur une heure d'interrogation, il peut être accueilli simultanément jusqu'à quatre candidats au maximum. L'interrogation étant orale, il s'agit bien de dialoguer régulièrement avec les candidats pour qu'ils rendent compte de leurs travaux. Un certain espacement doit donc être prévu entre les candidats pour que les échanges ne perturbent pas les autres élèves. Il est fortement recommandé à l'examineur de proposer le même sujet aux quatre candidats simultanément présents pour faciliter le suivi et l'évaluation. En contrepartie, cela demande une certaine confidentialité au cours des échanges pour ne pas apporter d'éléments de réponses aux autres candidats.

L'élève est maître de son temps de composition. Il n'y a donc pas d'obligation de basculer à la résolution du 2<sup>ème</sup> exercice au bout de 30 minutes. Il est néanmoins recommandé d'attirer son attention sur la gestion du temps.

De même, l'examineur interroge régulièrement chaque candidat pour éviter tout blocage.



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pour prévenir toute triche, l'accès à tout moyen de communication est interdit. Cela interdit notamment l'usage d'un navigateur internet au cours de l'examen, ou l'accès au réseau de l'établissement. Une solution logicielle ou matérielle peut être employée. On veillera par ailleurs à ce que la disposition de la salle permette à l'examineur de surveiller les écrans.

## Sujets fournis au candidat

Les sujets utilisés sont impérativement issus de la banque nationale :

<https://eduscol.education.fr/2661/banque-des-epreuves-pratiques-de-specialite-nsi>

## Évaluation

Les professeurs examinateurs renseignent une fiche individuelle d'évaluation au nom de chaque candidat. Cette fiche porte la note qui est attribuée au candidat sur 8 points, exprimée au demi-point près, et un commentaire qualitatif (on pourra utiliser l'exemple de fiche donné ci-après en annexe 1). Ce document est remis à l'issue de la correction au chef d'établissement.

Chaque exercice est noté sur 4 et doit faire l'objet d'une notation particulière.

L'aspect oral fait pleinement partie de l'épreuve pratique. Il est donc conseillé de poser une ou plusieurs questions sur le code pour chaque exercice.

Concernant la notation des exercices, il est recommandé d'appliquer le barème suivant :

- 3 points pour la programmation et 1 point pour l'expression orale ;
- pour la programmation, 2 points peuvent être attribués pour un code cohérent même si le programme n'est pas fonctionnel ;
- la grille ci-dessous est un exemple de grille de compétence pour aider les évaluateurs. Elle n'a aucun caractère prescriptif.

Critères d'évaluation	Définition du critère	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaissance des savoir-faire techniques	<b>Connaissance des concepts de base</b>	Besoin permanent d'assistance	A besoin de consignes complémentaires et d'assistance ponctuelle	A rarement besoin de consignes complémentaires	Travaille de façon autonome
Qualité de mise en œuvre	<b>Niveau de conformité des opérations réalisées</b>	Fait fréquemment des erreurs, exige une surveillance permanente	Produit un travail qu'il faut contrôler régulièrement	Fait des erreurs minimales qu'il ou elle parvient à verbaliser et propose des solutions	Travaille sans erreur
Qualité du dialogue	<b>Justification</b>	Pas de réponse	Pas clair	Relativement clair mais manque parfois de précision	Démontre une capacité à reformuler pour bien se faire comprendre

La note obtenue à l'épreuve pratique est reportée par l'examineur dans Santorin.

Pour le recteur et par délégation,

Richard BREHERET

Inspecteur pédagogique régional  
Numérique et Sciences Informatiques



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE 1 – Partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité NSI - Fiche individuelle d'évaluation**

Centre d'examen	
Date et horaire de l'épreuve	
Nom et prénom de l'examineur	

Nom et prénom du candidat					
Numéro du sujet traité					
Note de l'exercice 1 (sur 4 points)		Note de l'exercice 2 (sur 4 points)		Note attribuée au candidat (sur 8 points)	
Commentaire					

**ANNEXE 2 – Épreuve pratique NSI – Identification des sujets travaillés par les élèves en cours de formation**

Centre d'examen :

N° UAI :

Académie :

Ville :

Identification de la classe :

NOM et prénom du professeur :

Conformément à la note de service n° 2020-030 du 11-2-2020, le tableau ci-après recense l'ensemble des sujets pour lesquels le premier exercice s'appuie sur un algorithme rencontré et travaillé à plusieurs reprises en cours de formation par les élèves de la classe citée en référence<sup>1</sup>.

Sujet 1 <input type="checkbox"/>	Sujet 2 <input type="checkbox"/>	Sujet 3 <input type="checkbox"/>	Sujet 4 <input type="checkbox"/>	Sujet 5 <input type="checkbox"/>
Sujet 6 <input type="checkbox"/>	Sujet 7 <input type="checkbox"/>	Sujet 8 <input type="checkbox"/>	Sujet 9 <input type="checkbox"/>	Sujet 10 <input type="checkbox"/>
Sujet 11 <input type="checkbox"/>	Sujet 12 <input type="checkbox"/>	Sujet 13 <input type="checkbox"/>	Sujet 14 <input type="checkbox"/>	Sujet 15 <input type="checkbox"/>
Sujet 16 <input type="checkbox"/>	Sujet 17 <input type="checkbox"/>	Sujet 18 <input type="checkbox"/>	Sujet 19 <input type="checkbox"/>	Sujet 20 <input type="checkbox"/>
Sujet 21 <input type="checkbox"/>	Sujet 22 <input type="checkbox"/>	Sujet 23 <input type="checkbox"/>	Sujet 24 <input type="checkbox"/>	Sujet 25 <input type="checkbox"/>
Sujet 26 <input type="checkbox"/>	Sujet 27 <input type="checkbox"/>	Sujet 28 <input type="checkbox"/>	Sujet 29 <input type="checkbox"/>	Sujet 30 <input type="checkbox"/>
Sujet 31 <input type="checkbox"/>	Sujet 32 <input type="checkbox"/>	Sujet 33 <input type="checkbox"/>	Sujet 34 <input type="checkbox"/>	Sujet 35 <input type="checkbox"/>
Sujet 36 <input type="checkbox"/>	Sujet 37 <input type="checkbox"/>	Sujet 38 <input type="checkbox"/>	Sujet 39 <input type="checkbox"/>	Sujet 40 <input type="checkbox"/>

Ce document est communiqué à l'examineur pour permettre le choix des sujets proposés aux candidats. Un délai d'une semaine minimum avant le début des épreuves est à respecter.

Date et signature du professeur :

Date et signature du chef d'établissement :

---

<sup>1</sup> Mettre une croix en face de chaque sujet dont le premier exercice s'appuie sur un algorithme rencontré et travaillé à plusieurs reprises en cours de formation